

L'an dernier, le Comité a en outre recommandé que le gouvernement continue à appuyer activement le Plan de Colombo; qu'il étudie sans délai le renforcement de la représentation officielle et technique dans le Sud et le Sud-est asiatiques, puis qu'il fournisse des logements convenables aux représentants déjà installés dans cette partie du monde. J'ai quelques remarques à faire sur chacun de ces points.

Les membres du Comité auront noté, en marge du crédit 102, que les contributions d'usage au Plan de Colombo aussi bien qu'à l'égard de l'aide technique prévue au Plan sont fusionnées en un seul crédit cette année.

M. Cavell, l'administrateur du Plan de Colombo au Canada en même temps que haut fonctionnaire au ministère du Commerce, est parti le 19 février pour le Sud asiatique, où il étudiera les entreprises de développement économique dans l'Inde, le Pakistan et Ceylan; il consultera ensuite les autorités gouvernementales et les représentants canadiens en ces pays relativement aux futurs projets d'assistance de la part du Canada. Cette étude sur place aura probablement pour résultat la conclusion plus rapide d'un accord sur les entreprises utiles et pratiques visant à compléter le programme de 1952-1953 et à entreprendre celui de 1953-1954.

Le développement économique, par sa nature même, est une entreprise à longue échéance et les projets les plus utiles exigent d'ordinaire beaucoup de travail préparatoire et détaillé et aussi d'organisation, alors que leur exécution et leur financement proprement dits peuvent s'étaler sur une période de plusieurs années. Afin de permettre une élaboration ordonnée des programmes et de faire le meilleur usage possible des contributions canadiennes au Plan de Colombo, il est essentiel que les sommes votées annuellement par le Parlement soient disponibles au delà de la période ordinaire de l'année financière durant laquelle elles ont été votées. C'est pour cette raison que les crédits supplémentaires porteront cette année un crédit d'aide au Plan de Colombo libellé de façon à prévoir l'établissement d'un compte spécial au Fonds du revenu consolidé, qui demeurera disponible pour couvrir les dépenses d'entreprises qui ne peuvent être achevées qu'en deux années ou plus. Une mention de cette intention figure dans le détail du crédit à la page 176.

Pour ce qui est du renforcement de notre représentation officielle dans le Sud et le Sud-est asiatiques, il y a peu de précisions que je puisse communiquer au Comité en ce moment. Je suis sûr que les membres du Comité comprendront qu'une extension de la représentation canadienne nécessite des pourparlers avec les autres gouvernements et qu'il est impossible de faire des déclarations publiques tant que ces entretiens n'auront pas eu lieu. Mais je peux vous dire ceci: des préparatifs se font actuellement en vue de l'ouverture de deux nouveaux postes dans cette région. Vous avez pu constater, à la lecture des remarques explicatives qui vous ont été remises, et aussi à voir le chiffre indiqué à la page 169 des prévisions budgétaires, qu'une avance d'argent pour de nouvelles missions non déterminées a été faite. Nos intentions sont donc connues, bien que les emplacements proprement dits ne le soient pas. Il se peut que d'autres renseignements soient disponibles avant que le Comité ait terminé l'étude des prévisions budgétaires.

En certains cas, naturellement, les formalités nécessaires ont été remplies et l'ouverture de nouveaux bureaux a déjà été annoncée. Vous trouverez dans les prévisions budgétaires les crédits de deux nouvelles missions en Amérique du Sud, l'Uruguay et la Colombie, dont les noms figurent en marge de ces crédits, ainsi que d'une ambassade au Venezuela où il y avait antérieurement un consulat général. Des crédits sont aussi prévus pour un petit bureau diplomatique à Vienne et pour un consulat général à Los Angeles. Il convient en outre de mentionner que certains de nos postes ont été modifiés ou n'ont fonctionné qu'une partie de la présente année financière, ce qui signifie qu'il